

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00168**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA  
CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE SUR L'ENTREPRENEURIAT  
ET L'INNOVATION NUMERIQUE 2017-2019**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 51

**Membres titulaires présents :**

M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Paul CELLE, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 26 juin 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170517-D20170016810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170626

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE SUR L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION NUMERIQUE 2017-2019

#### Éléments de contexte :

En application de la convention cadre de partenariat, Saint-Etienne Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne font, de l'entrepreneuriat, de l'innovation et du numérique une de leurs priorités pour relever les défis de l'emploi et les grands enjeux du futur.

Dans ce contexte, des axes de coopérations ont été identifiés et font l'objet de la proposition de partenariat ci-après.

#### Description du projet partenariat :

Le partenariat se concentrera ainsi sur un plan opérationnel sur 3 axes qui feront l'objet de coopérations avancées entre Saint-Etienne Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne :

- **L'entrepreneuriat** avec pour enjeux de pérenniser et favoriser la croissance des « jeunes entreprises », grâce à l'école de l'entrepreneuriat et des programmes dédiés au suivi post-crédation (dont notamment les volets immobilier et financier), avec une attention particulière pour les entreprises en hypercroissance en lien avec la politique régionale.
- **L'innovation** pour réussir la mise en place du D2IN (Dispositif Intégré pour l'Innovation et le Numérique) et son articulation avec la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente.
- **Le numérique** pour relever le challenge de l'intégration du numérique dans l'industrie (volet industrie de la programmation Frenchtech Saint-Etienne) dans les processus mais surtout dans les produits, pour être en phase avec la révolution numérique en cours (usine du futur, objets connectés).

Cela se traduira par trois actions :

- *Action 1 : Améliorer l'accompagnement des entreprises hébergées en pépinières*
  - Objectifs :
    - mettre en place un suivi individuel en termes de tableau de bord financier pour environ 30 entreprises à potentiel par an,

- poursuivre la collaboration avec EPURES pour la gestion de l'observatoire économique de la création d'entreprises,
- *Action 2 : Expertise des projets d'innovation (PME et Startups)*
  - Objectif :
    - expertiser environ 20 projets par an,
    - poursuivre la collaboration entre Novacité et le dispositif MIND de Saint-Etienne Métropole dans le cadre des réorganisations des centres d'innovation (CEEI) au niveau régional,
  - *Action 3 : Accompagner la transition numérique de l'industrie*
    - Objectif : Apporter aux entreprises un accompagnement sur le produit manufacturé du futur.
    - Moyen : développement d'un module « entreprise 4.0 » au sein du programme French Tech #Design Tech en lien avec le dispositif national « usine du futur » (projet collectif à construire).

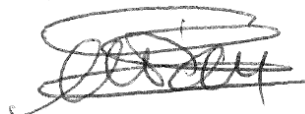
Dans ce contexte, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne sollicite Saint-Etienne Métropole pour l'attribution d'une subvention de 50 000 € à titre de contribution au projet de partenariat dans les champs de l'entrepreneuriat et de l'innovation 2017-2019 et pour la signature d'une convention de partenariat triennale pour la période 2016-2018. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'une subvention de 50 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, au titre d'un partenariat dans les champs de l'entrepreneuriat et de l'innovation sur la période 2017-2019 ;**
- **approuve le projet de convention triennale 2017-2019 entre Saint-Etienne Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, permettant le versement de la subvention correspondante ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 sur le compte : INUM 65738-SUBFACT-FLI.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU